

*Dominion Stove and Foundry Company Limited,*  
*The James Stewart Manufacturing Company Limited,*  
*Empire Stove and Furnace Company,*  
*Lamarre & Cie.*  
*Warden King Limited,*  
*Taylor Forbes Company, Limited,*  
*The Imperial Radiator Company,*  
*Pease Foundry Company Limited.*

Vis-à-vis de chaque signature, on décrit l'industrie dans laquelle chaque maison est intéressée. Le tout sera consigné au hansard.

M. YOUNG: Je remarque que le texte du document fait allusion aux droits projetés. Dois-je comprendre que ces industriels ont été formellement mis au fait des remaniements que l'on avait en vue avant le dépôt du budget?

L'hon. M. BENNETT: Cette question me permet de faire une déclaration qui aurait dû être faite l'autre jour. On a laissé entendre que ces remaniements sont effectués à la suite d'un accord conclu entre le Gouvernement et les représentants de ces diverses entreprises industrielles. Nous leur avons demandé de nous soumettre leur manière de voir quant aux changements qui permettraient d'atteindre le but visé, ainsi que le fait voir le document que j'ai lu. Inutile pour moi d'insister sur le fait que les droits ont été fixés après que le cabinet eut étudié avec soin toutes les demandes faites par écrit. Cependant, il n'y a pas eu de séances publiques ainsi que mon très honorable ami l'a fait observer ces jours derniers. Nous avons de nombreux documents sous la main et les honorables députés sans doute en ont lu une bonne partie. Ces documents ont été sténographiés et imprimés; on les relèvera dans le compte rendu des délibérations de la commission consultative du tarif.

M. YOUNG: Est-ce que les mots "droits projetés" signifient qu'ils ont été proposés par le Gouvernement ou par les industriels intéressés?

L'hon. M. BENNETT: Du tout. Ils ont été proposés au Gouvernement par les requérants, comme ils l'ont fait au cours des trois dernières années.

M. YOUNG: Mais non pas nécessairement les droits inscrits dans le projet tarifaire?

L'hon. M. BENNETT: Ces droits furent proposés devant la commission consultative du tarif depuis trois ans passés. Mon honorable ami, j'en suis convaincu, a lu avec grande attention le compte rendu des délibérations de cette commission. Ces industriels ont été consultés et ils ont indiqué les droits qui devraient être imposés, à leur jugement. Ce-

pendant, au contraire de mon honorable ami, j'ai employé le mot "proposés".

L'hon. M. EULER: L'engagement par écrit qu'ont pris les fabricants de ne pas augmenter les prix après le relèvement des droits, n'était-il pas fondé sur des indications concernant l'augmentation que l'on devait effectuer? Ils ne pouvaient s'engager à rien, sauf si le tarif était augmenté selon leur désir.

L'hon. M. BENNETT: C'est là une raison de plus pour l'insertion de l'article 18, article dont se préoccupait mon honorable ami de Bruce-Nord (M. Malcolm). Mon honorable ami prétend que le droit devait être de 30 p. 100 et qu'au nouveau tarif il est de 25 p. 100, ils ne sont engagés à rien.

L'hon. M. EULER: Il n'y aurait aucun engagement de leur part tant qu'ils ne sauraient pas ce qu'on leur accorderait?

L'hon. M. BENNETT: Oui.

M. YOUNG: Ils ont promis de ne pas augmenter les prix si l'honorable premier ministre leur accordait ce qu'ils demandaient. Mais il leur a peut-être accordé autre chose.

L'hon. M. BENNETT: Cette assertion n'est pas conforme aux faits.

Le très hon. MACKENZIE KING: A coup sûr, le premier ministre n'entend pas nous laisser croire que les fabricants de machines ont demandé un relèvement de 333 $\frac{1}{3}$  p. 100 sur leurs produits?

L'hon. M. BENNETT: Cela se lit bien et sonne bien à l'oreille, mais dans la pratique, voici ce qui s'est passé: l'ancien droit de 6 p. 100 a été porté à 25 p. 100. C'est ce que l'on a fait et c'est le relèvement de 333 $\frac{1}{3}$  p. 100 dont parle mon très honorable ami. Quand à cela, il ne saurait y avoir de doute, et ce n'est qu'après mûre délibération que la chose a été décidée. Un droit a été imposé qui assurera le marché indigène aux producteurs domestiques et leur permettra également de faire de l'exportation. Avec la capacité de rendement de leurs usines et les machines dont ils disposent, ils seront en mesure de maintenir les prix à un niveau propre à satisfaire la population canadienne, et je crois qu'ils finiront par les abaisser comme on l'a fait dans d'autres pays, ainsi que disait l'honorable député de Willow Bunch (M. Donnelly).

Le très hon. MACKENZIE KING: Cela n'est pas une réponse à ma question. Sans doute, ce que dit l'honorable ministre est vrai; on ne saurait constater que l'on a donné suite à l'intention indiquée à ce sujet. Toutefois, étant donné ce qu'il a dit antérieurement,